



Formulaire de choix COVID-19 à nous renvoyer complété et signé à eb@nn.be

Coronavirus (COVID-19) – prolongation au 31/03/2022: impact du chômage temporaire COVID-19 pour les engagements de pension.

Cher client,

Ce formulaire de choix est uniquement d'application si votre entreprise a des salariés en chômage temporaire COVID-19. Ce formulaire de choix porte sur votre nouveau choix suite à la **prolongation des mesures**.

Vous pouvez uniquement faire un **nouveau choix** si dans le passé, vous avez opté pour **assimiler** le chômage temporaire COVID-19 ou si vous êtes confronté **pour la première fois** au chômage temporaire COVID-19.

Si dans le passé vous avez opté pour **suspendre** l'engagement de pension pendant la période de chômage temporaire COVID-19, cette suspension continue et vous ne pouvez pas faire de nouveaux choix.

Renvoyez-nous ce document complété et signé dans les 30 jours après réception de cette lettre, ou dans les 30 jours après le premier cas de chômage temporaire si cette situation se présente plus tard via eb@nn.be

Attention, ce document doit être complété par catégorie de personnel pour laquelle vous avez un engagement de pension. Il est donc possible que vous deviez nous renvoyer plusieurs formulaires.

S'il n'y a pas de chômage temporaire COVID-19 dans votre entreprise, ce document est sans objet.

Organisateur de l'engagement de pension : _____

Adresse : _____

Numéro BCE: _____

Engagement de pension avec numéro de groupe ou de règlement: _____

Catégorie: _____

Adresse e-mail du responsable RH : _____

Indiquez ci-dessous comment nous devons exécuter votre engagement de pension pendant la période de chômage temporaire COVID-19. Votre choix est d'application pour la prolongation des mesures jusqu'au 31 mars 2022.

- En tant qu'employeur j'opte pour **assimiler** le chômage temporaire COVID-19 à des prestations de travail. Ainsi les couvertures de l'engagement de pension concerné continuent.

Quand vous optez pour cette possibilité, vous devez cocher une des options ci-dessous.

- En tant qu'employeur, je choisis de **ne pas demander un report du paiement de primes** dans le cadre du chômage temporaire COVID-19.
- En tant qu'employeur, je choisis de demander **un report du paiement de primes** dans le cadre du chômage temporaire COVID-19.

En tant qu'employeur, j'informe tous les affiliés.



- En tant qu'employeur je choisis de **suspendre** l'engagement de pension concerné pendant la période du chômage temporaire COVID-19. Par conséquent, les couvertures seront suspendues temporairement. La couverture décès (pour autant qu'elle soit prévue dans votre engagement de pension) sera néanmoins maintenue jusqu'au 31 mars 2022.

Quand vous optez pour cette possibilité, vous devez cocher une des options ci-dessous.

- En tant qu'employeur, je choisis de **ne pas** demander **un report de paiement** pour la facture pour la couverture décès.
- En tant qu'employeur, je choisis de demander **un report du paiement** pour la facture pour la couverture décès.

En tant qu'employeur je respecte les obligations de consultation et d'information des affiliés découlant de la Loi des Pensions Complémentaires. Dans le cas où il y a des contributions personnelles avec affiliation de tous mes salariés, je respecte en tant qu'employeur le droit de codécision.

Ce document complété et signé fait partie du règlement de pension de l'engagement de pension mentionné ci-dessus. Il tient aussi lieu d'avenant au règlement de pension.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature

Nom Prénom + fonction

(représentant légal de l'entreprise)